

Nos solutions en prêt HYPOTHECAIRE pour les SCI

SEPTEMBRE 2022

Pour qui ?

SCI Familiale – Patrimoniale, SARL de famille, Foncière patrimoniale, Indivision, Holding de tête ...

Une solution face aux problématiques actuelles liées au taux d'usure pour les particuliers.

Les SCI sont des personnes morales (donc des sociétés qui n'ont pas vocation à s'endetter pour leurs associés). Elles doivent être constituées au moment de l'achat. Les SCI ne doivent pas avoir d'activité commerciale, elles sont constituées dans le but d'acquérir, de posséder et de gérer des biens immobiliers.

Nos solutions de financements ?

Solutions en In fine (Max 8 ans) ou Amortissable (20 / 25, 30 ans) - mixte possible (50% In FINE / 50 % amortissable) Ticket d'entrée 500 K€.

Deux biens possédés au mini (Résidence principale, Résidence secondaire, Résidence locative ...) libres ou non d'encours de prêt. Donc pas de mono propriétaires.

Pourquoi ?

Exemples : Acquisition / Rachat de prêts / Règlement de droits de succession / Donation / Post financement d'achat ou de travaux (- de 1 an) / Achat à l'étranger (UE) / Travaux / Consolidation de prêt sur long terme / Soulte / Aide aux enfants / Relais sec / Reconduction de relais / Rachat de CCA pour les SCI

Biens donnés en garantie

Résidence principale, secondaire, locative, immeuble patrimonial appartenant prioritairement à la SCI.

Marge hypothécaire de 50 à 70 % Sur les secteurs Paris IDF / Côte d'Azur / Contours du LEMAN / Bassin ARCACHON / MEGEVE, CHAMONIX Cœurs de grandes villes LYON, MARSEILLE, BORDEAUX

Fonctionnement

Pas de d'assurance de prêt / Pas d'ouverture de compte / pas de domiciliation de revenus / Pas de nantissement de contrat d'assurance vie pour les In-fine

s.busson@hypothecaire-solution.fr

06 52 34 14 84

Etude gratuite et sans engagement.

